



GARD

Propriétaires Classe Equine forme aux premier soins

Classe Equine est née, dans le Gard, de l'association d'une vétérinaire, Pauline Cantet, trente ans, et d'un spécialiste marketing Bruno Faour, son compagnon, commercial diplômé de l'ESCE. Ils ont uni leurs compétences pour créer cette entreprise au service du cheval et de ses propriétaires, une porte d'entrée sur les premiers soins. « *Pauline Cantet constatait régulièrement dans sa pratique des lacunes dans l'accompagnement et le conseil*, explique Bruno Faour, vingt-neuf ans. *Les propriétaires sont avides de conseils relatifs aux soins, mais la relation avec le vétérinaire est souvent stressante, car elle survient généralement au mauvais moment. L'idée est de se retrouver autour d'une table quand tout va bien pour échanger, discuter et conseiller, partager des expériences, bousculer les codes.* » L'originalité du concept tient aussi à son ambition de croissance, avec la volonté de créer un réseau d'écuries et de vétérinaires équins partenaires qui couvre l'intégralité du territoire.



PHOTOS COLL.



A ce jour, le réseau comprend une trentaine de vétérinaires partenaires, recrutés sur des critères tatillons : ils ont tous une réelle expérience équine, ils sont pédagogues, motivés, plutôt jeunes et respectent la charte qualité. Au départ, il s'est constitué autour des relations d'école, mais de plus en plus ce sont les vétérinaires qui sont demandeurs. « *C'est une valeur ajoutée pour la relation avec la clientèle*, ajoute Bruno Faour. *Le réseau est étendu sur la France entière et des formations peuvent être proposées un même week-end à Lille et à Toulouse.* »

Plusieurs thèmes de formation sont proposés et les participants peuvent venir avec leur propre cheval. Ce sont des écuries partenaires qui reçoivent, les « classes » sont à effectif réduit (une dizaine d'élèves) et après une partie

théorique, la pratique est à l'honneur, le tout sur trois heures. Pour 85 €, tout est fourni, du stylo au matériel de soin pour les cas pratiques, et les stagiaires repartent avec le contenu de la formation sur clé USB. « *Nous envisageons prochainement de proposer une formation spécifique pour les enfants, qui sont très demandeurs.* » A savoir, en Suisse, l'ordonnance sur la protection animale impose aux propriétaires détenteurs de chevaux de se former et de prouver qu'ils ont les connaissances suffisantes pour s'en occuper convenablement! classequine.com. ■ **Danielle Para**